

Les fouilles de l'insula 9 en 1978

Autor(en): **Bonnet, Françoise**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de l'Association Pro Aventico**

Band (Jahr): **25 (1980)**

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-244029>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les fouilles de l'insula 9 en 1978

Françoise BONNET

1. Situation
2. Description chronologique des bâtiments
 - 2.1. Les constructions en bois
 - 2.2. Les constructions en pierre
3. Description du matériel
4. Conclusions

1. Situation

Du 9 octobre au 3 novembre 1978 eut lieu à Avenches une fouille archéologique d'urgence au sud de la route du Pré-Vert, vis-à-vis de l'actuelle usine Floridor. Cette fouille, qui sera suivie d'une autre au printemps 1979 dans la partie sud-est du même pré (insula 15), précédait la construction de deux immeubles locatifs. Le caractère d'urgence de la fouille a fait que nous nous sommes strictement limités à explorer la surface et la profondeur qui seraient perturbées par les travaux du premier immeuble construit. Le plan des murs dégagés n'offre donc qu'une image très fragmentaire de l'habitat romain. La stratigraphie du site, pourtant, de même qu'une série de sondages effectués aux alentours, nous permettent de comprendre par-

tiellement l'aspect général de l'architecture et les phases de construction de cette partie de l'insula 9 (fig. 1 et 2).

Par rapport à la ville romaine, la fouille se situe le long du côté sud-est de l'insula 9, à environ 60 m du côté jouxtant l'insula 8. Un sondage entre l'insula 9 et l'insula 15 a révélé la présence d'une route bordée de portiques¹. Le secteur dégagé se trouve à moins de 250 m du centre d'Aventicum, dans un quartier de maisons résidentielles. D'autres fouilles (à publier) avaient prouvé, en 1967 déjà, l'existence de constructions importantes dans la partie sud-ouest de la même insula.

¹ Ce sondage sera publié avec les fouilles de l'insula 15 effectuées en 1979.

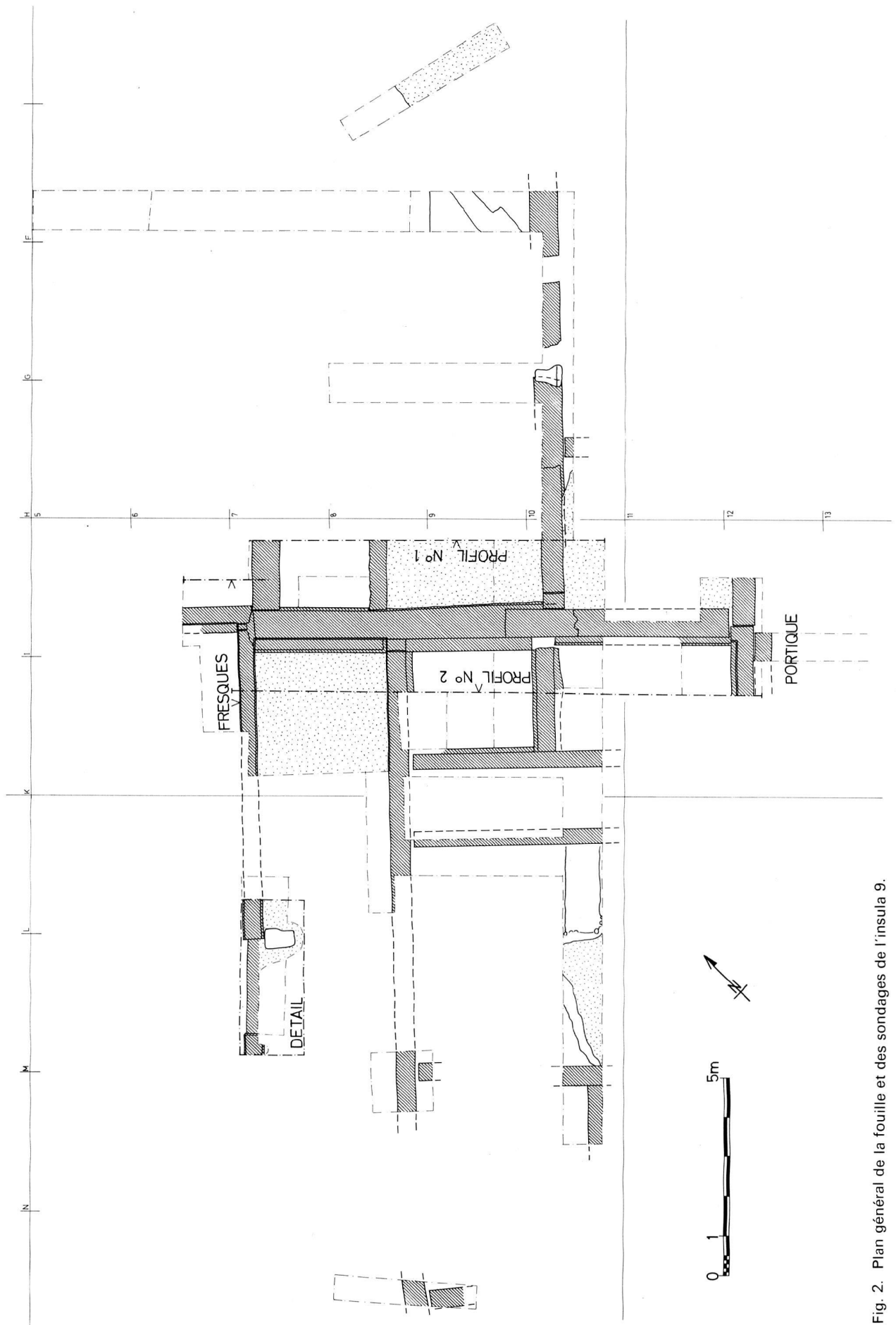


Fig. 2. Plan général de la fouille et des sondages de l'insula 9.



Fig. 1. Vue générale de la fouille et des sondages de l'insula 9.

La zone fouillée en 1978 couvre approximativement 5 m sur 13 m et atteint 3.50 m de profondeur à certaines places.

Géologiquement, on peut la décrire comme suit :

En surface, la terre végétale, plus ou moins remaniée sur une épaisseur de 70 à 90 cm, contient des déchets archéologiques anciens et récents mélangés et couvre le sommet des murs. Du haut des murs à leur fondation se succèdent les couches archéologiques : des remblais artificiels de sable, des couches d'occupation ou de destruction dont le matériau est limoneux à sableux. Sous ces couches, et jusqu'à des profondeurs variables, on rencontre encore le sable lacustre en dépôt fluvial naturel sur la couverture argileuse de la colline morainique avenchoise.

Si la pente actuelle du terrain est relativement douce (6,7%) et régulière, celle de la moraine et des dépôts qui la recouvraient montrait, à l'époque romaine, une silhouette bien différente. En effet, la couche argileuse, qui se trouve à environ 2 m sous la surface actuelle du sol dans l'insula 15, plonge brusquement à plus de 4 m au niveau du mur 14. Ce fort talus est partiellement comblé par les sables lacustres dont la pente moyenne de la surface est de près de 7%. Le sous-sol de l'insula 15 et de la route entre les deux insulae est ainsi fort différent de celui de l'insula 9 à cause de la proximité de la couche argileuse : le degré d'humidité y est là beaucoup plus élevé (plus d'un mètre d'eau boueuse sous la terre végétale), et les couches archéologiques sensiblement moins profondes.

La chute des couches anciennes vers les murs 10 et 16 indique également la présence d'un talus à cet endroit.

La configuration du secteur fouillé justifiait des constructions en terrasses. On trouve donc, dès avant l'occupation en pierre, sous la plus ancienne couche archéologique, qu'on attribue à l'habitation en bois, des preuves de l'aménagement de terrasses par remblaiement. En effet, les sables inférieurs stériles se trouvaient contenir vers le haut de rares tessons de céramique ou bouts de fer épars, datables de la Tène à l'époque de Tibère, manifestement remués et déménagés. Ces déchets archéologiques se rencontrent jusqu'à 40 ou 50 cm sous la plus ancienne couche d'occupation du site. Cela, joint au fait que cette couche suit des paliers horizontaux, indique bien l'aménagement volontaire de terrasses.

C'est le plan de ces premières terrasses qui déterminera, comme nous le verrons, le plan de toutes les constructions ultérieures (voir fig. 3 et 4, couches 5, 6, 15 et 9). Les mêmes couches, mais à des niveaux respectivement inférieur et supérieur, ont été aperçues sous la couche 1C et le sol 4 du profil 2.

Sauf pour les pièces A et B (la cave), où l'on trouve les murs les mieux conservés, il ne reste que les fondations et les premières assises de l'élévation des murs. Quelques sols sont conservés ; mais, en grande partie, les niveaux correspondant à la dernière occupation ont été détruits. Ils se trouvaient à moins d'un mètre sous la surface actuelle.

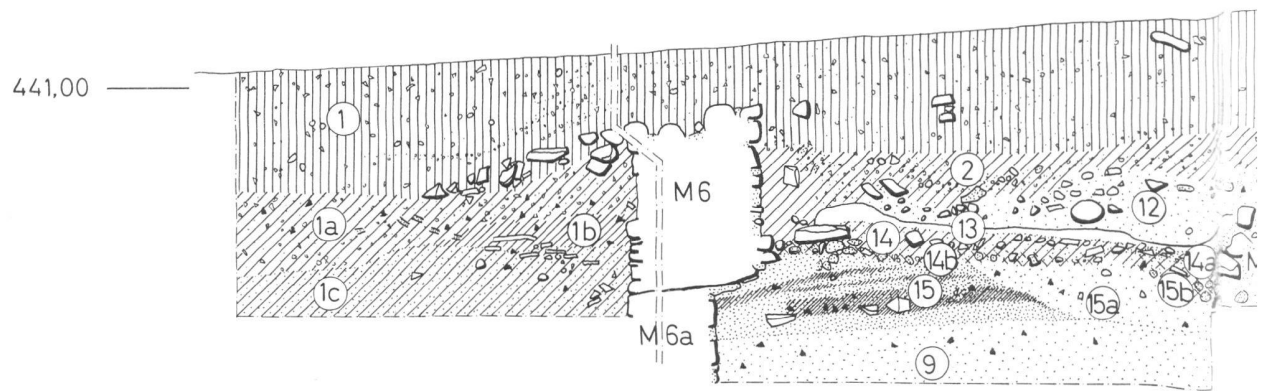


Fig. 3. Profil 1

1. Couche de démolition; poches de grosses pierres calcaires, tuiles, briques vers le M6, restes d'arrachage.
- 1a. Couche de démolition; limon sableux plus clair que 1, contenant beaucoup de mortier, crépi, briques, tuiles, charbons de bois, rares graviers; zone remblayée.
- 1b. Couche de démolition; non remaniée; limon gris contenant les mêmes déchets que 1a, en plus beaucoup de cendres et de charbons de bois et des tessons de céramique.
- 1c. Couche de démolition et remblai; limon plus sableux que 1a, grisâtre comme 1b, contenant briques, tuiles, galets, rares charbons de bois et peu de mortier.
- 1d. Couche de remblai; limon foncé avec beaucoup de déchets de mortier et pierres calcaires; très peu de briques (débris d'arrachage du M2?).
2. Couche de construction/démolition; limon comme 1, contenant beaucoup de mortier en petits fragments, tuiles, débris de pierres calcaires, nodules d'argile gris clair, petits graviers.
3. Sol 2; fondement: briques posées sur la tranche, colmatage béton sableux; couverture: chaux blanche très épaisse.
4. Couche de construction, courte occupation.
Depuis le bas:
- 4c. Couche de 4 à 6 cm d'épaisseur, limon ocre clair contenant des briques posées à plat (démolition) presque entières, mais éparses, tout petits graviers, rares débris de mortier et d'argile (zone piétinée).
- 4b. Couche de 4 à 12 cm d'épaisseur, argile sableuse, verdâtre, contenant des fragments de crépis posés à plat (démolition) et petits graviers.
- 4a. Comme 1, sans tuiles, pourrait être assimilé à un sol en terre battue; pas de traces de démolition.

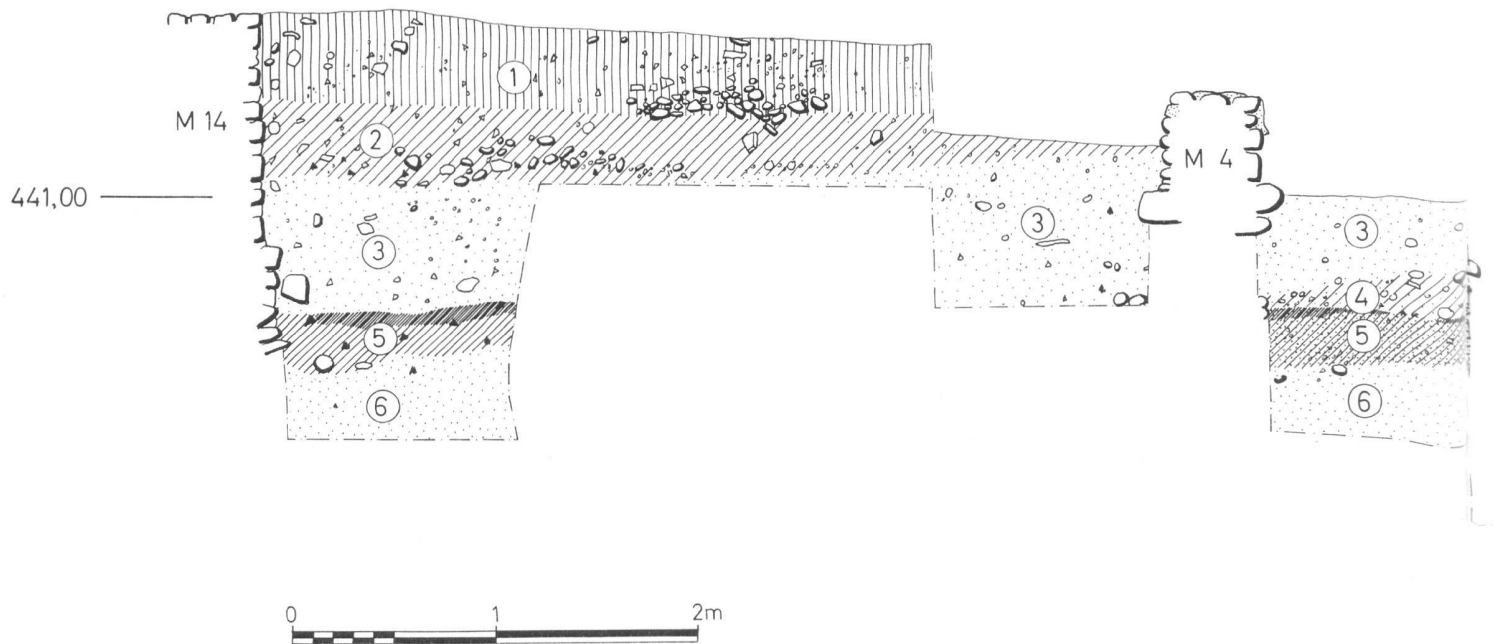
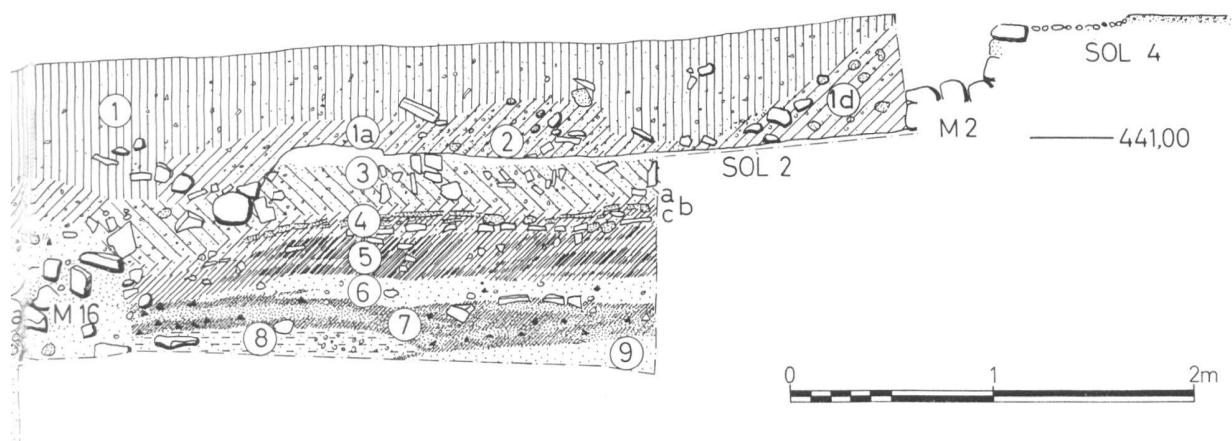
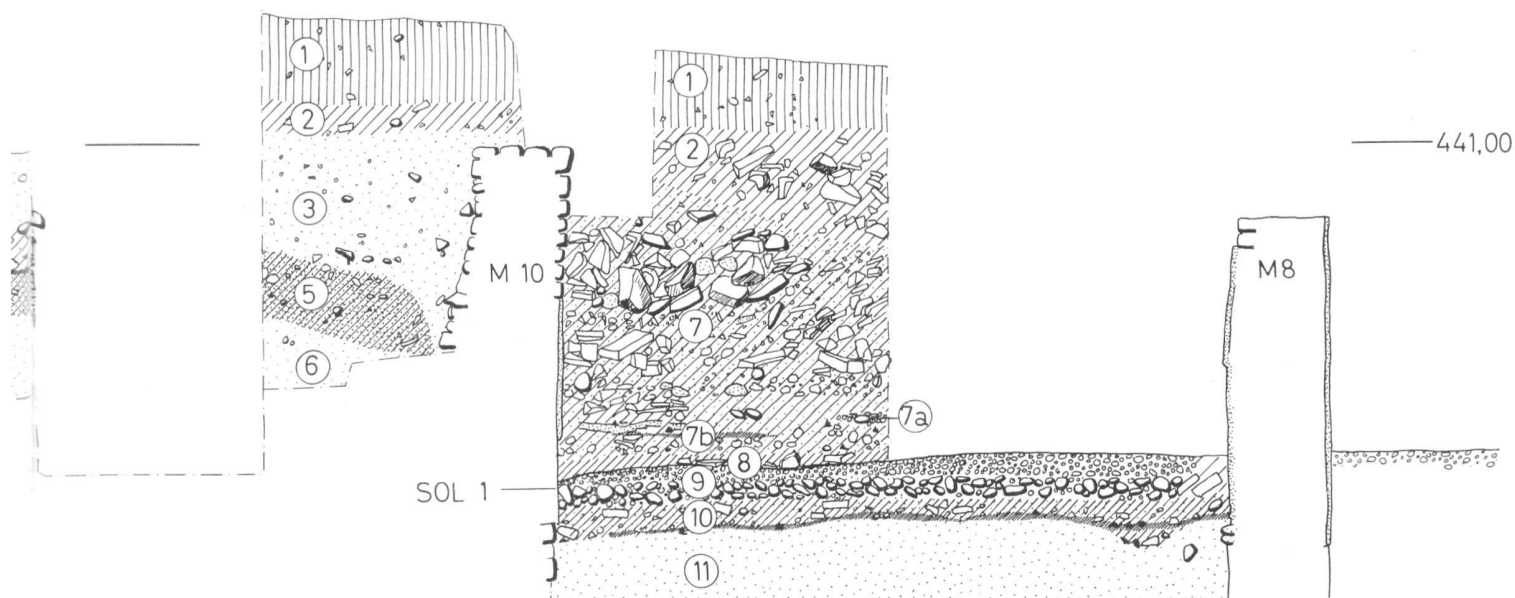


Fig. 4. Profil 2

1. Humus superficiel contenant de minuscules fragments de briques, mortier, galets, végétaux, et des poches modernes de galets.
2. Couche de démolition remaniée; terre limoneuse plus claire, même remplissage que 1, sans végétaux; nodules d'argile.
3. Couche de remblai; sable jaune contenant de minuscules déchets de mortier, briques, galets, pierres calcaires.
4. Couche de destruction; sable limoneux avec déchets de mortier, briques, pierres calcaires, rares charbons de bois.
5. Couche d'occupation; sable limoneux, la partie supérieure très noire (cendreuse), le reste gris, avec beaucoup de charbons de bois; petits tessons de céramique, os.
6. Couche de remblai; sable jaune avec traînées grises vers le haut; quelques charbons de bois microscopiques et très rares tessons de céramique préromaine.
7. Couche de démolition; limon sableux avec briques, pierres calcaires, galets, crépis, chaux, débris de fresques; quelques lentilles sableuses apparaissent; beaucoup de céramique, une grappe de raisin en bronze et un petit autel votif en marbre.



5. Couche d'occupation; sable limoneux gris-noir avec lentilles très cendreuses contenant du charbon de bois, des fragments de briques, de rares galets et débris de mortier, des tessons de céramique et une mince lentille d'argile. Cette couche s'affaisse près du M16.
6. Couche de remblai; sable limoneux comme 9, mais un peu plus foncé, contenant des fragments de mortier, des galets, quelques charbons de bois et des nodules d'argile. Cette couche s'affaisse et disparaît avant le M16.
7. Couche d'occupation; sable gris-noir avec nombreuses lentilles cendreuses noires alternant avec des lentilles de sable jaunâtre pur; le sable gris-noir contient beaucoup de charbons de bois, un peu de mortier, de la céramique, de l'os, des nodules d'argile et de rares graviers; quelques gros fragments de briques sont posés au sommet de la couche.
8. Couche de remblai; limon sableux ocre-brun contenant beaucoup de nodules d'argile, pierres, galets, fragments de pierres calcaires, rares charbons de bois. Cette couche est séparée de 9 par une mince lentille grise.
9. Sable stérile.
12. Couche de construction; sable avec débris de taille de pierres calcaires et petits graviers.
13. Sol ou parterre en chaux, brisé vers M1.
14. Couche de destruction; limon sableux contenant quelques galets et débris de mortier.
- 14a. Couche de construction (?); déchets de pierres calcaires et briques dans le sable.
- 14b. (Sol ? ou) destruction du mur; couche de mortier défait en gros et petits moellons.
15. Couche d'occupation, à comparer avec 7.
- 15a. Couche de remblai; sable jaunâtre gris avec débris minuscules de briques, charbons de bois, dans fosse de construction du M16 (?).
- 15b. Petite fosse de mortier blanc en moellons défaits.



- 7a. Restes de sol en galets brûlés; couche s'élargissant en direction du N et du NO.
- 7b. Lentille cendreuse de 5 cm d'épaisseur.
8. Couche d'occupation; limon sableux gris contenant de petits galets et rares traces de mortier.
9. Sol 1; couche inférieure: drain de galets moyens (jusqu'à 15 cm de diamètre) ayant subi l'attaque de l'eau et de la rouille; couche supérieure: béton maigre d'argile et de petits galets (1 à 2 cm de diamètre).
10. Couche d'occupation et remblai; sable jaune comme 11, mais contenant des tuiles en gros et petits fragments, de petits galets; couche reposant sur une épaisse lentille noire avec beaucoup de charbons de bois et de petits os (=couche d'occupation).
11. Comme 6.

Le matériel céramique récolté a été utilisé pour dater sommairement les couches, travail effectué par M. Daniel Paunier que nous remercions vivement pour son aimable collaboration. Il se compose en majorité de céramique commune grise, puis en moins grand nombre de cruches, de céramique commune claire, d'amphores, enfin de sigillées et de mortiers. La description de la céramique, comme des objets en verre, en métal ou en os, n'entre pas dans le présent rapport. Seules quelques pièces dignes d'intérêt font l'objet d'une description particulière (voir p. 76).

2. Description chronologique des bâtiments

2.1. Les constructions en bois

Le premier établissement humain sur cet emplacement semble dater du début de l'Empire romain. Quelques tessons isolés attribuables à l'époque de la Tène trouvés dans le remblai de sable sous la première couche archéologique sont les seuls témoins d'une présence humaine avant l'Empire. Mais, en l'absence de toute couche d'occupation leur correspondant, et cela jusqu'à 1.10 m (fig. 3, couche 9, carottage dans la pièce J), dans les sables stériles inférieurs, on ne peut que les ajouter aux autres vestiges protohistoriques trouvés dans l'enceinte d'Aventicum², en attendant qu'une étude leur soit consacrée.

L'hypothèse de premières constructions en bois, précédant l'habitat en pierres, s'appuie sur les constatations suivantes:

Sous l'ensemble de la zone fouillée court une première couche archéologique (fig. 4, couche 5; fig. 3, couches 7 et 15) suivant des paliers horizontaux; elle consiste en environ 20 cm d'épaisseur de sable rendu gris ou presque noir par la présence de cendres, de petits charbons de bois (densité sur une coupe: 3 charbons de 2 mm sur un décimètre carré), contenant des os (quelques amas de petits os d'oiseaux ou de volaille), et de la céramique (petits tessons surtout de céramique commune). On n'y rencontre aucun déchet de briques, ni de maçonnerie, ni de bois non carbonisé.

Le sommet de la couche présente par endroits une lentille noire très cendreuse qui peut avoir jusqu'à 2 cm d'épaisseur (fig. 3,

couche 7). Cette même lentille se retrouve indépendamment sous les niveaux d'occupation en pierres (fig. 4, couche 10), et au fond du fossé de construction du mur 1a. Elle appartient à la phase de transition entre l'habitat en bois et celui en pierres.

A aucun endroit en effet la couche ici décrite n'est en connexion avec les murs en pierres. Elle passe sous leurs fondations (mur 16) ou bute contre les fondations faites en pierres jetées dans la tranchée, ou encore elle est coupée par un fossé de construction de mur (mur 10). En outre, elle court toujours à la hauteur des fondations. Par conséquent, la formation de cette couche précède la construction des murs en pierres.

Cette première couche suit donc des paliers qui devaient être délimités par des murs, suivant approximativement l'emplacement des murs 2, 6a, 14, 10 et probablement 1. L'absence de débris de mortier ou de pisé élimine l'hypothèse de murs maçonnés, mais non celle de murs en bois, thèse corroborée par la présence abondante de cendres et de charbons dans et sur la couche d'occupation, à laquelle nous nous référerons dorénavant sous la désignation «couche bois».

L'absence d'une vraie couche d'incendie parle en faveur d'une démolition volontaire du bâtiment en bois par ses habitants. Les poutres peuvent avoir été réutilisées ailleurs ou en partie brûlées sur place – ce qui expliquerait la présence irrégulière de la lentille cendreuse supérieure – afin de rendre la place nette et prête à reconstruire en pierres. La continuité de ces opérations est confirmée par des observations relatives aux premiers murs en pierres et à leur datation (p. 65).

Datation

La datation de la «couche bois» par la céramique donne les résultats suivants:

- Céramique provenant du sable remblayé sous la «couche bois» (fig. 4, couches 6 et 11; fig. 3, couche 9): rares tessons de la Tène, un tesson augustéen, les autres tessons sont de la première moitié du I^{er} siècle (Tibère). Terminus post quem: Tibère.
- Céramique provenant de la «couche bois» (fig. 4, couche 5 et fig. 3, couches 7 et 15), pour la construction en bois: tessons de l'époque de Tibère-Claude, jusque vers 60.
- Céramique provenant de la couche en dessus de la «couche bois» (fig. 3, couches 5 et 6): 30 à 60 après J.-C., soit un terminus ante quem pour la démolition des maisons en bois de 60 après J.-C.

En résumé, on peut admettre le déroulement suivant: construction d'une maison en bois sous Tibère, comme première habitation dans

² Voir en particulier le matériel de l'insula 23, en cours d'étude.

ce quartier, selon un plan qui nous reste inconnu mais qui s'insérait déjà, d'après ce que nous constatons des terrasses et de l'orientation des murs, dans l'organisation de la ville en insulae; cette maison est occupée pendant une quarantaine d'années, puis démolie, sous Néron, et immédiatement refaite en pierres, selon un plan semblable.

2.2. Les constructions en pierres

Les plans montrent les trois phases de construction et d'occupation du bâtiment en pierres. Chaque étape correspond à un agrandissement ou à une amélioration du même complexe; des travaux tels que la réfection d'un sol ou l'introduction tardive d'un galandage, qui n'apportent pas de changements notables au plan, ne sont pas considérés comme des étapes de construction. On remarque que les murs, à quelques exceptions près, ont été constamment réutilisés.

Les trois étapes de construction se détaillent comme suit:

2.2.1. Première étape: construction sous Néron (fig. 5)

Les murs attribuables à la première étape sont les M 8, M 10, M 1a, qui entourent la pièce B, soit la cave, et le M 14 qui est le mur extérieur de l'insula 9, au sud-est.

Type d'architecture: L'appareillage des murs est constitué à peu près pour la moitié de boulets de rivière de grandeur moyenne ($\varnothing$ 15 à 20 cm), non taillés, surtout utilisés entre les parements. Pour le reste, soit principalement les parements, on a utilisé la pierre calcaire jaune du Jura, taillée aux mêmes dimensions que les boulets. Les pierres sont posées selon une ordonnance stricte qui ne s'arrête pas aux parements mais qui est respectée aussi dans l'épaisseur du mur et les fondations. Elles sont liées par de minces couches de mortiers. Les parois sont recouvertes d'une ou de plusieurs couches de crépi blanc ou de crépi au tuileau. Les murs ont jusqu'à 50 cm de largeur. Les fondations sont peu profondes (maximum 50 cm), ne

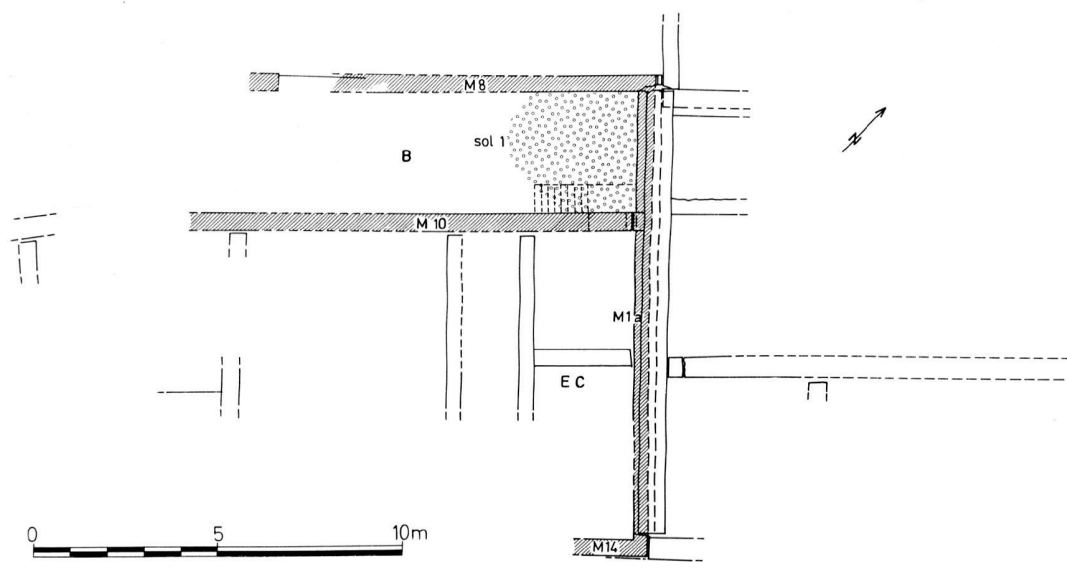


Fig. 5

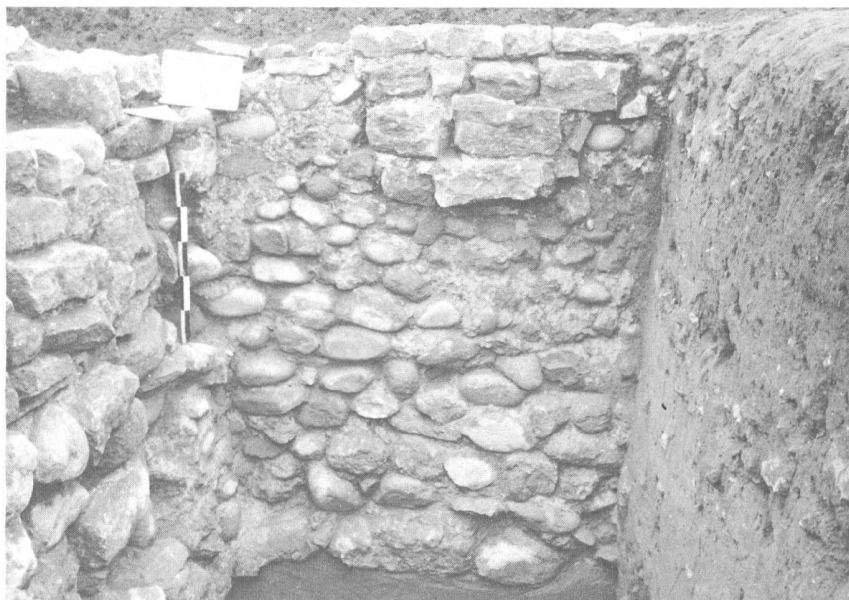


Fig. 6



Fig. 7

dépassant guère ou pas du tout la largeur du mur et sont faites en assises régulières prises dans du mortier.

Le mur 14 (fig. 6) délimite l'insula au sud-est. Il est séparé de la route par un portique de 2.50 m de large et a été doublé d'un mur parallèle (visible dans un sondage), à une époque indéterminée. Le mur 14 est construit sur le haut d'un talus et les niveaux de circulation de part et d'autre sont différents: au sud-est le portique et la route sont à une altitude d'environ 441.80 m; au nord-ouest, le ressaut de fondation et un premier remblai de sable indiquerait un premier niveau à 440.75 m d'altitude.

Dans le mur 14 (à 44 cm à l'ouest du mur 1) était pratiquée une fenêtre (une entrée?) de 90 cm de large, 62 cm au-dessus du ressaut de fondation. Cette ouverture fut bouchée lors de la 3^e étape de construction alors qu'elle ne se trouvait plus qu'à 25 cm au-dessus du remblai.

Les murs 14, 1a et 10 délimitent une sorte de cour, la *pièce C/E* de plus de 8 m de long. Le haut des fondations du mur 10 est à l'altitude de 440.70 m, soit presque exactement celle du ressaut du mur 14 à l'intérieur. C'est à cette altitude par conséquent que nous situons le premier niveau de circulation de la cour, malgré l'absence de sols. La surface a été aplanie et rehaussée plusieurs fois de suite par des remblaiements de sable jusqu'à l'altitude d'environ 441.10 m, élévation de niveau des deux premières périodes d'occupation (profil 3, couche 3). Le remblai est de même composition du bas jusqu'en haut, soit des sables contenant



Fig. 8

de nombreux mais minuscules débris de mortier, de briques ou tuiles, ainsi que de petits tessons de céramique épars et démenagés. Par contre, on n'y trouve que peu de charbons de bois et pas de cendre. C'est un remblai de même composition que l'on trouve aux mêmes périodes dans toutes les pièces avoisinantes.

La cave (pièce B)

Les murs 1a, 10 et 8 délimitent la pièce B, soit la cave :

Le *mur 10* (fig. 7) délimite le côté sud-est de la cave. Il est construit contre un talus partiellement excavé. On constate, le long du parement sud-est, la présence d'un fossé de fondation qui crève la couche grise correspondant à la «couche bois». Le fait que la ligne inférieure de la «couche bois» amorce une pente forte à l'approche du mur 10 nous démontre l'exis-



Fig. 9

tence d'un ancien talus à cet endroit; ce talus était peut-être une limite naturelle aux établissements en bois (couche 3, profil 1). Le mur 10 mesure entre 12 m et 16 m de long. Il est recouvert de deux couches de crépi; la couche inférieure blanche date de la construction de la cave; la couche supérieure, en mortier au tuileau, date de la première réfection. Il a dû être rallongé, à l'aide de briques, après la démolition du M 1a, pour joindre le M 1.

Le *mur 8* sépare, pendant la période 1, la cave de l'extérieur au nord-ouest, une pièce adjacente n'ayant été aménagée que lors de la 2^e étape de construction. Il est conservé sur une longueur d'au moins 10.50 m. Une entrée de 2.30 m de large y est aménagée à 7.60 m du mur 1a (fig. 8 et 24), comme le prouve la présence du crépi sur la tête de mur, côté sud de l'entrée. Comme le mur 10, il est recouvert, du côté cave, de deux couches de crépi, l'une blanche, l'autre de mortier au tuileau.



Fig. 10



Fig. 11

Le mur 1a donne, pour la période 1, la limite extérieure nord-est de la maison. Quoiqu'il ait été complètement détruit et remplacé à la 2^e étape par le mur 1b, des traces évidentes d'arrachage aux angles avec les murs 8 et 14 (fig. 9 et 10), les restes de crépi blanc resté accroché aux angles avec les murs 10 et 14 (fig. 11), ainsi que la présence de fondations mal arrachées à l'angle du mur 14 (fig. 10), prouvent l'existence d'un ancien mur qui joignait originellement les murs 8, 10 et 14.

On remarque le long du mur 1, entre les murs 10 et 14, la présence d'un fossé peu profond qui coupe la «couche bois». Il est comblé par des déchets de maçonnerie (mortier blanc, tuileau) et du sable en lits superposés (fig. 12). Il s'agit de la zone piétinée lors de la construction du mur 1a et des déchets de construction de ce mur. L'étroite relation qui existe entre la fin de la phase en bois et le début des constructions en pierres est ainsi à nouveau établie.

Les dimensions de la cave sont les suivantes : 3.30 m de large sur une longueur comprise entre 12 et 16 m.

Le sol de la cave (sol n° 1) (fig. 4, couche 9) est le sol le plus ancien associable à une construction en pierres et le seul niveau de circulation parfaitement conservé pour cette période. Il est construit sur une mince couche cendreuse contenant de rares déchets de maçonnerie (mortier, tuiles) (fig. 4, couche 10) qui correspond à la lentille supérieure de la «couche bois» (fig. 4, couche 5). Les sables inférieurs contiennent de rares objets archéologiques (céramique, un couteau en fer) et sont donc des sables de remblai (fig. 4, couche 11). Le sol lui-même est constitué de trois couches : au fond, 5 à 10 cm d'épaisseur de sable clair avec fragments de briques, petits galets, etc., sont destinés à aplanir (et assécher) le terrain ; puis 10 à 12 cm d'épaisseur de boulets de grosseur petite à moyenne (5 à 15 cm de diamètre) destinés à drainer l'humidité naturelle du sol ; enfin, un revêtement de béton argileux gravillonneux, assez maigre, solide mais cassant, de 8 à 10 cm d'épaisseur. L'altitude du sol varie entre 439.35 et 439.43 m.

Le sol 1 est lié aux murs 8 et 10. Par contre, une bande large de 40 à 70 cm d'un remplis-



Fig. 12



Fig. 13

sage différent longeant le mur 1 montre que le sol a été défoncé lors de la construction de ce dernier mur. La largeur de la bande laisse à croire qu'il a été défoncé lors de la construction du mur 1b déjà et qu'il était lié au mur 1a (fig. 13).

La *hauteur de la cave* se laisse déduire des observations ci-après : entre les murs 1a et 3 (la longueur exacte n'a pas été observée), le mur 10 s'élève à environ 1.70 m au-dessus du sol. Il ne montre à cet endroit aucune trace de la démolition (empreintes de pierres tombées) qui

est manifeste plus au sud et il est recouvert d'un remblai de sable de peu d'épaisseur (fig. 4, couche 3), alors que plus au sud c'est la couche 2 qui recouvre directement le mur. Les tessons de céramique trouvés dans le remblai de sable sont datables des I^{er} et II^e siècles après J.-C., ce qui prouve l'ancienneté de l'ouvrage. On peut en conclure que le mur 10 ne fut jamais, à cet endroit au moins, construit plus haut et que son altitude actuelle représente celle du plafond de la cave dont la hauteur serait ainsi de 1.70 m.

En outre, la cave est entièrement remplie de débris de murs (blocs et fresques), de plafonds,

de sols qui proviennent du ou des étages supérieurs. Nous pouvons encore formuler l'hypothèse suivante: le mur 10, qui continuait aux étages, était interrompu près du mur 1 pour l'aménagement d'une entrée dans la pièce du 1^{er} étage, d'où la présence du remblai de sable. De cette entrée, un escalier, dont l'empreinte est encore visible contre le mur sud de la cave, descendait dans la cave.

Les *entrées de la cave* sont, pour la période 1, au nombre de deux au moins: l'une de plain-pied, l'autre par un escalier (escalier 1) descendant de l'étage supérieur.

L'entrée de plain-pied (fig. 8 et 14), pratiquée dans le mur 8, menait à l'extérieur au nord-ouest. On n'en connaît pas les dimensions d'origine; en effet, l'état actuel montre qu'elle a été élargie par démolition de la tête du mur 8, côté nord de l'entrée, à plus de 2 m, probablement lors de la construction de la pièce A. Le seuil a pour fondement un petit muret de boulets et de pierres calcaires, légèrement en retrait par rapport au mur 8. Ce muret est simplement recouvert d'un béton gravillonneux, moins argileux et plus gras que celui du sol 1. Le seuil se présente actuellement au même niveau que le sol; cependant, comme pour la largeur de l'entrée, son état d'origine reste inconnu.

L'escalier 1 s'appuie contre le mur 10 et monte en direction du nord-est. Seules sont conservées les empreintes des trois premières marches dans la première couche de mortier du mur 10 (fig. 15); elles mesurent 18,3 cm de profondeur et 20,3 cm de haut; elles peuvent fort bien se rapporter à un escalier en bois.

La première marche inférieure est à 3 m du mur 1a. La dernière marche, si l'on reconstitue un escalier d'environ 1.70 m de haut, soit 8 marches, arrive à environ 1.50 m du mur 1a, soit à côté de la porte menant de la cour C à la pièce du niveau supérieur à la cave, porte dont nous avons supposé l'existence ci-avant. La juxtaposition de la porte d'entrée au niveau supérieur et des escaliers descendant à la cave est parfaitement logique.

La *construction de la cave* s'est faite dans l'ordre suivant: 1) terrassement; 2) élévation des murs; 3) construction de l'escalier; 4) pose d'une couche de crépi sur les parements intérieurs; 5) construction du sol.

Enfin, les faits ci-après nous permettent d'affirmer que la pièce B est à juste titre désignée sous le nom de cave: 1) elle est toute ou en partie excavée; 2) son sol initial est respectivement 1.30 m et 0.10 m plus bas que celui des pièces C et A, voisines; 3) elle est aveugle, en tout cas après l'aménagement de la pièce A;



Fig. 14

4) sa hauteur probable est de 1.70 m, ce qui la rend impropre à l'habitation. Ces observations sont valables pour les trois périodes d'occupation. Le matériel trouvé dans la partie fouillée provient exclusivement de la démolition des étages supérieurs et ne peut malheureusement ni infirmer, ni confirmer cette thèse.

Au nord-est du mur 1a

Les structures construites durant la 1^{re} phase en pierres n'ont laissé aucune trace. Par contre, sur l'ensemble de cette zone, il existe au-dessus de la «couche bois» et séparée de celle-ci par un remblai de sable, une seconde couche de sable gris à noir où l'on voit alterner des lentilles



Fig. 15

cendreuses et des lentilles de sable pur (fig. 3, couche 5). Cette couche contient des déchets de mortier, des débris de tuile, des os, des tessons de céramique. La formation de cette couche d'occupation précède la construction des murs 6a, 16 et 2. Elle correspond à une occupation en bois contemporaine de la phase en pierres du sud-ouest du mur 1a. Les annexes de la maison en pierres auraient ainsi été construites en bois.

Datation

Le matériel attribuable de façon sûre à la période d'occupation des premières constructions en pierres est peu nombreux. En effet, d'une part, la courte période d'occupation n'aura pas laissé beaucoup de vestiges; d'autre

part, ni dans la cave ni dans la pièce C, cette couche n'est clairement visible sur le terrain. Par contre, la datation de la céramique de la seconde «couche bois» au nord-est du mur 1a, jointe à celle du remblai immédiatement supérieur à la «couche bois» dans la pièce C, donnent des éléments chronologiques plus sûrs:

- Céramique provenant du remblai au-dessus de la «couche bois» constitué au moment de la construction en pierres (fig. 4, couche 3, et fig. 3, couche 6): 30 à 60 après J.-C. Le sol de la cave ne contient pas de tessons obligatoirement plus tardifs. Terminus post quem pour la construction des murs en pierres: 60 après J.-C.
- Céramique trouvée dans la seconde «couche bois», au nord-est du mur 1a, deux tessons de l'époque Claude-Néron et le reste du 1^{er} siècle.

Ces datations ne nous donnent pas de terminus concernant la fin de la 1^{re} phase ou le début de la seconde. On peut dire que l'agrandissement de l'habitation a eu lieu après Néron, mais avant la fin du 1^{er} siècle.

- Céramique trouvée sur le sol n° 2, construit au cours de la 2^e période en pierres: II^e siècle.

Tout porte à croire cependant que cette première maison en pierres fut transformée bien avant la fin du siècle. Peu de temps a passé avant que l'on remplace son mur extérieur (M 1a) par un mur plus solide (M 1b) et qu'on y adjoigne d'autres pièces. On en veut pour preuve le fait que le matériel céramique qui permet de dater l'occupation ne diffère pratiquement pas du matériel datant la construction. Dans la cave, un nouvel escalier est construit lors de la 2^e étape, à même le sol 1 qui n'est encore recouvert d'aucun débris ou déchet prouvant une longue utilisation. Dans la pièce EC, il n'existe aucune limite précise entre les remblais successifs, qui prouverait une longue interruption dans les opérations de remblayage. L'appareil des murs de la 1^{re} et de la 2^e étape de construction est très semblable; on constate seulement des fondations plus importantes.

En résumé, la première construction en pierres à cet emplacement, sous Néron, est une maison ayant une cave surmontée d'une pièce, séparée de la route au sud-est par une cour ou un passage (pièce C) entouré d'un mur.

Adjacentes à cette maison au nord-est, des habitations en bois ont subsisté jusqu'à la période flavienne, date à laquelle on étendit la construction en pierres à l'ensemble du complexe habité. Il est impossible de dire si le mur 1a séparait ou non deux propriétés.

2.2.2. Deuxième étape : époque flavienne (fig. 16)

Ont été construits lors de cette étape les murs et sols au nord-est du mur 1, soit les murs 6a, 16, 2, 14a, les sols 2 et 3 et le mur 13 qui ferme la pièce J. Au sud-ouest, les murs 3 et 5, peut-être 7, 7a et 12, datent de cette période. Le mur 1a est remplacé par un mur 1b et prolongé par le mur 9, ce qui permet de créer une nouvelle pièce au nord-ouest.

Type d'architecture : Il est moins bien observable que pour la 1^{re} phase, puisque ces murs ont rarement été fouillés en profondeur. On peut cependant constater un appareillage semblable à celui de la 1^{re} étape ; on utilisait néanmoins pour l'âme du mur et les fondations plus de boulets et parfois des briques ou des tuiles cassées. Les fondations sont en général plus profondes et dépassent de près de 20 cm la largeur du mur. Celles des murs 12, 1b, 2 et 13 sont faites d'énormes boulets jetés dans la tranchée et parfois liés par du mortier. Celles du mur 3 sont par contre en petit appareil mais plus profondes que celles des murs de la 1^{re} étape (60 cm).

Le mur 1b, hypothétique, est une reconstruction du mur 1a, sur la même ligne au sud-ouest mais plus large de 15 cm au nord-est. Il mesure environ 70 cm de large. Ses fondations remplacent presque entièrement celles du mur 1a, arrachées, mais par contre elles subsistent en partie sous l'actuel mur 1, dernière construction sur cet emplacement. L'hypothèse d'un mur 1b est corroborée par les faits suivants :

- L'existence, sous le mur 1, de deux murs de fondation superposés dont l'un est le mur de fondation du mur 1 dernière étape, et un autre, le plus profond, est décalé vers le sud-ouest. Celui-ci ne peut en aucun cas être le reste du mur 1a (fig. 17) ; il devait donc fonder un mur ensuite détruit, que nous appelons 1b.
- Les angles formés par les murs 8 et 14 perpendiculairement au mur 1b montrent des bourrages entre l'extrémité arrachée des murs 8 et 14 et le mur 1. Ces bourrages étant différents aux deux hauteurs de fondations (fig. 9 et 10), ils prouvent bien que deux fois on a refait le même mur. Une réfection visible du côté extérieur de l'angle des murs 8 et 1a montre qu'on a élargi ce dernier mur en un nouveau mur 1b, contre lequel sont appuyés ensuite les murs 9 et 6a (fig. 18).

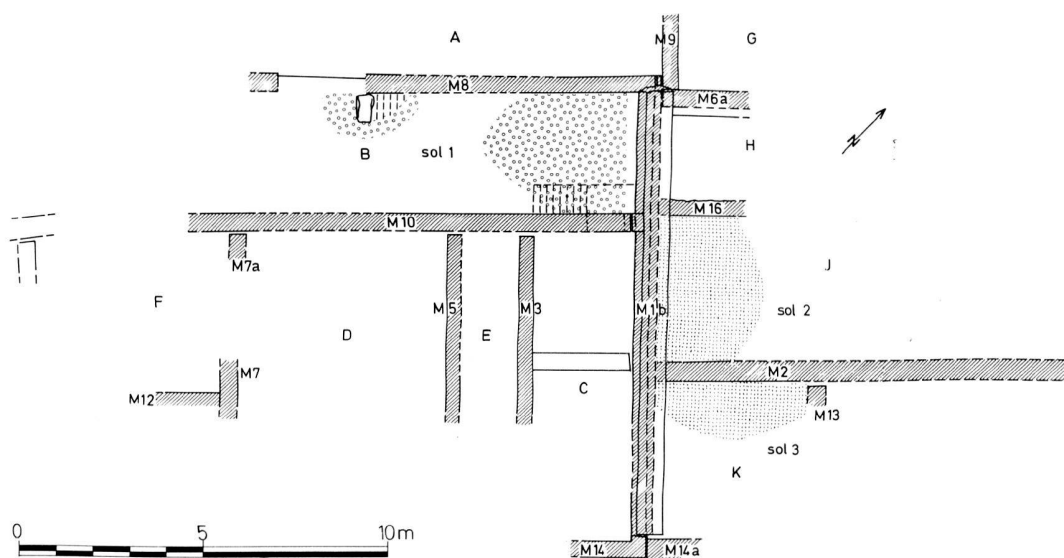


Fig. 16

- La présence, à l'angle M 14/M 1b, de trois fondations superposées, à savoir celles du mur 1a mal arrachées, celles du mur 1b qui sont nettement plus profondes et celles du mur 1 (fig. 10).

L'hypothèse de deux murs anciens sous l'actuel mur 1 permet d'expliquer un grand nombre de détails autrement incompréhensibles et n'est nulle part en contradiction avec les évidences matérielles.

Au nord-est du mur 1b

Les murs 6a, 16, 2 et 14, perpendiculaires au mur 1b, plus le mur 13, constituent une extension de l'habitation en pierres. Ils déterminent des pièces munies de plusieurs sols superposés. Le mur 6a, visible sous le mur 6, n'est pas fouillé en profondeur. Il touche l'extrémité du mur 9 et s'arrête contre le mur 1b. Du mur 16 (fig. 19), il ne subsiste que la base des fondations, le reste ayant été arraché à la troisième étape de construction. Les murs 2 et 13, probablement contemporains, n'ont pas été fouillés en profondeur mais sont apparus jusqu'à leur fondation dans la coupe faite plus tard par l'entreprise de construction. Le mur 14a est juste repéré en surface. Ces trois derniers murs ont conservé les premières assises de l'élévation. Ils n'ont pas de ressaut de fondation.

La pièce G n'a pas été fouillée.



Fig. 17



Fig. 18



Fig. 19

La *pièce H* présente entre la «couche bois» et l'humus récent une stratigraphie compliquée, dont les couches se mettent mal en relation avec celles des stratigraphies voisines. Le matériel a été récolté en complexes recouvrant de grandes épaisseurs et n'est d'aucune utilité pour la détermination des périodes. On remarque sur le profil 1, entre les murs 6 et 16, au-dessus de la «couche bois» et du sable de remblai, une succession de niveaux de destruction et de construction (déchets de taille de pierres calcaires; fig. 3, couches 14, 14a, 14b). Cela semblerait prouver que nous sommes là à l'extérieur du bâtiment pendant au moins la première phase en pierres. A l'altitude de 440.30 m, on constata la présence d'un sol en chaux (fig. 3, couche 13), détruit le long du mur 1 par la construction de ce dernier. Sa relation avec le mur 16 est discutable, puisque ce dernier est détruit, mais il n'est pas impossible de penser que ce sol s'appuyait contre le mur 16. Etant détruit au moment de la construction du mur 1, il daterait de la 2^e phase d'occupation. La destination de la pièce H lors de la 2^e phase reste peu claire.

La *pièce J*, par contre, montre une séquence stratigraphique plus simple à interpréter. Au-dessus de la seconde «couche bois» (fig. 3, couche 5), on remarque d'abord une mince lentille de sable, puis une succession de couches d'occupation, de destruction et de construction, avec des sols en terre battue et des lentilles de sables purs (fig. 3, couche 4). Au-dessus



Fig. 20

encore, on constate la présence d'un important sol (fig. 3, sol 2, couche 3), construit contre les murs 16 et 2 mais détruit aux environs du mur 1 par la construction de ce dernier. La facture de ce sol se signale par son originalité et sa solidité : sa fondation, de 20 cm d'épaisseur en moyenne, est faite de fragments plats de tuiles posés sur la tranche et régulièrement alignés, liés entre eux par un mortier d'aspect argileux assez maigre qui apparaît en « tranches » de 3 à 4 cm d'épaisseur ; un mortier gras et très blanc de 3 à 5 cm d'épaisseur sert de revêtement (fig. 20). Les vestiges céramiques recouvrant ce sol sont datables du II^e siècle. Le sol ne serait donc pas exactement contemporain des murs 16, 2 et 1b, mais légèrement plus tardif. Par ailleurs, on trouve sous le sol 2 principalement de la céramique du I^{er} siècle. C'est donc au tout début du II^e siècle qu'il faut situer la construction du sol.

La *pièce K* n'a pas été explorée en profondeur. On a pu cependant constater après la fouille, dans une tranchée faite par l'entreprise de génie civil, que la séquence stratigraphique de cette pièce était semblable à celle de la pièce J, mais surélevée de 30 cm. Une observation sommaire de la coupe a permis de voir, au-dessus des sables stériles, deux « couches bois » séparées par un remblai de sable, puis quelques traces d'occupation et de piétinement avec déchets de maçonnerie, puis un sol (sol 3) de même facture que le sol 2. Au-dessus de ce sol,

on trouve environ 40 cm de couches de démolition dont le matériau est le limon, puis un nouveau sol en mortier fondé sur un lit de galets. Ce dernier sol (sol 4) est semblable au sol 5 et doit être daté de la 3^e phase de construction. Le sol 3 s'appuie vraisemblablement contre les murs 2, 13, 14 et 1b. La pièce K serait ainsi la seule pièce dont nous connaissons les dimensions. Elle s'inscrit dans le même contexte chronologique que la pièce J, mais nous ne connaissons pas ses particularités.

Le *mur 9* sépare d'une part la pièce G, non fouillée, et d'autre part la pièce A dont seul un sondage nous révèle quelques aspects. Le mur 9 prolonge le mur 1b en direction du nord-ouest. Une partie de l'élévation est conservée.

La *pièce A*, qui jouxte dès lors la cave, n'a pas été explorée. Un sondage, à l'angle M 8/M 9, nous a fait voir dans la coupe un sol en béton maigre et gravillonneux (comme la couverture du sol 1) à l'altitude de 439.48 m, soit légèrement plus haut que le sol de la cave. La datation est très hasardeuse, même s'il s'agit du sol le plus bas, donc le plus ancien, de cette pièce.

Nous avons mis au jour, dans ce même sondage, une fresque polychrome partiellement détruite mais encore en place contre le mur 8. Le fragment conservé est situé au bas du mur, juste au-dessus du sol. Il s'agit d'une peinture murale à panneaux, à fond blanc, dont seul le socle existe encore. Il est orné d'un bouquet de

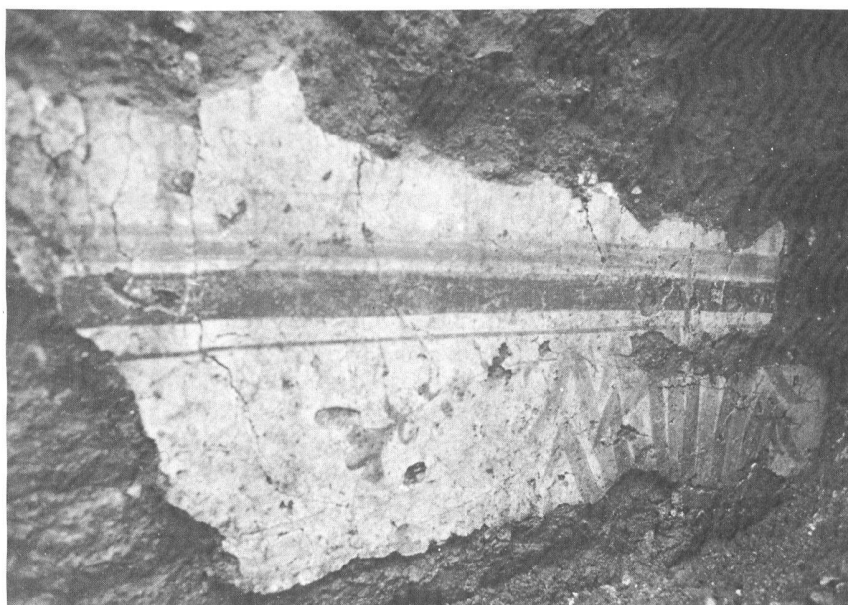


Fig. 21

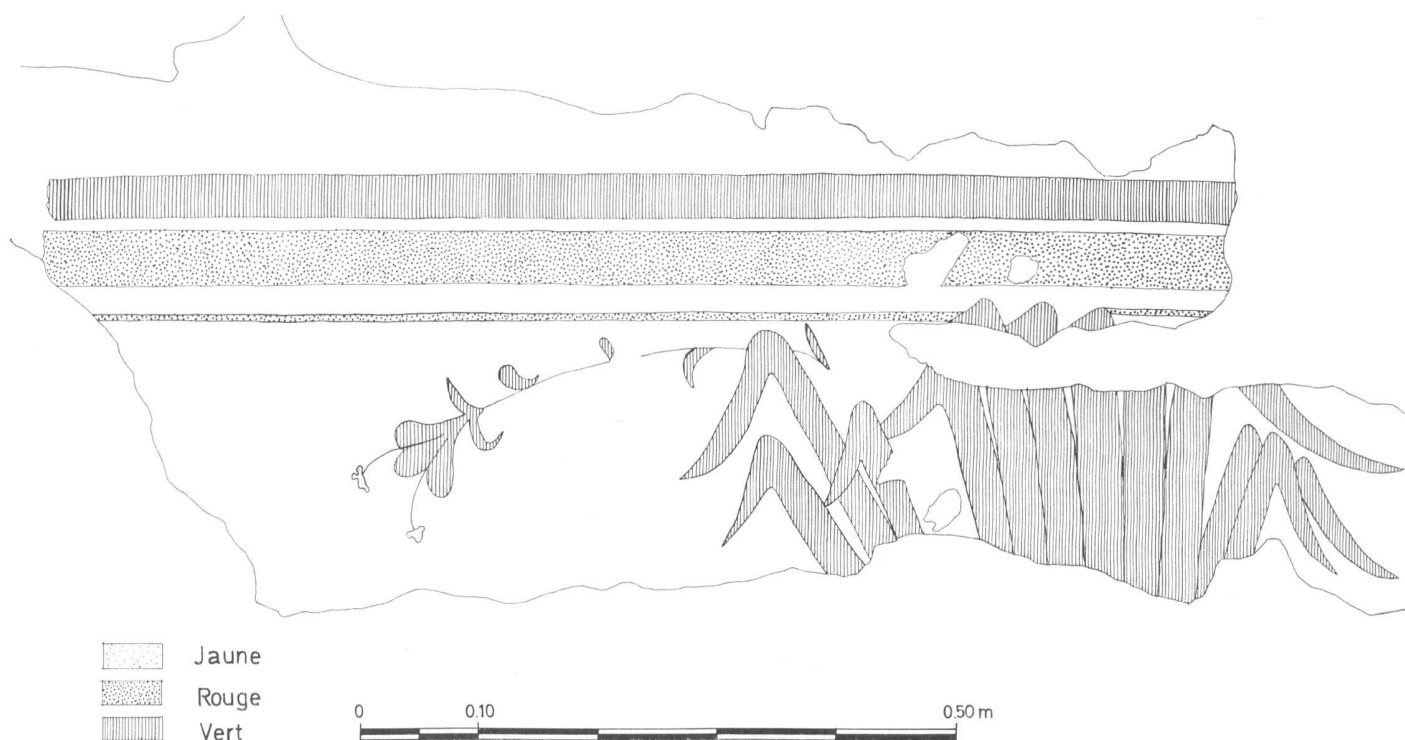


Fig. 22

feuilles d'une herbe des marais, en différents tons de verts et de bruns, duquel jaillit une longue tige verte portant au bout une fleur verte à trois lobes et deux longues étamines jaunes. Les panneaux sont délimités par des filets rouges plus ou moins larges, parfois doublés de lignes vertes (fig. 21 et 22). Selon M. Walter Drack, lettre du 26.2.1979, dont nous le remercions, le fait que l'herbe soit un des plus beaux exemples rencontrés dans nos régions et qu'elle soit ornée de branches plutôt naturalistes, permet de dater cette fresque de la première moitié du II^e siècle, malgré le ton un peu foncé du rouge. La datation proposée correspond donc à notre 2^e phase d'occupation.

Le crépissage sous la fresque correspond à la technique romaine la plus communément employée en Gaule, à savoir: une première couche de mortier, de 2 cm d'épaisseur, posée directement sur le mur, puis une couche de 1,5 mm d'épaisseur de crépi de chaux supportant la fresque.

Cette fresque a été prélevée en vue de restauration.

La cave, c'est-à-dire la pièce B, subit lors de la 2^e étape une transformation importante qui est l'élargissement de son entrée nord-ouest. On y a procédé en abattant la tête du mur 8 qui a été refaite plus loin par coffrage. A cela correspond la pose d'un nouvel escalier montant vers le nord-est. La première marche est une dalle (70×30×17 cm) en grès de la Molière, posée à même le sol en béton, contre le mur 8 à côté de la nouvelle entrée (fig. 23). Les marches suivantes ont laissé leurs empreintes dans la 2^e couche de crépi (crépi au tuileau) posée après coup sur les murs de la cave. Ces empreintes sont, encore plus nettement que pour le premier escalier, celles de planches. La première couche de crépi est intacte sous les empreintes et atteste ainsi la postériorité de ce nouvel escalier sur l'escalier 1 (fig. 24).

Le remplissage de la cave, depuis le sol bétonné jusqu'au sommet des murs tels qu'ils sont conservés, est attribuable à l'occupation des 2^e et 3^e étapes. A quelques fines couches d'occupation juste au-dessus du sol, montrant des lentilles cendreuse, des sables avec rares



Fig. 23



Fig. 24

débris de maçonnerie, des restes de sol en graviers, etc., succèdent deux amas de démolition se chevauchant, venant des étages supérieurs. Ces amas contiennent une très forte proportion de tuiles, briques, pierres calcaires, boulets, gros moellons de mortier, morceaux de plafond en plâtre, crépi de mur avec ou sans fresque et blocs de béton venant des sols des étages. Notons, à propos de ces derniers, qu'ils sont typiques des sols traditionnels de 1^{er} étage, de bonne qualité, bétonnés sur planches.

En dehors de quelques tessons de céramique datés de la première moitié du I^{er} siècle au II^e siècle, ou même III^e siècle, sans terminus précis, il s'est trouvé une grappe de raisin en

bronze, sorte d'applique, qui appartenait certainement à un ensemble plus grand, et un petit autel votif en marbre blanc (voir pour ces deux objets le paragraphe : description du matériel).

Au cours des 2^e et 3^e phases d'occupation, la cave ne subit aucune transformation. La présence d'un lit de galets au milieu des déblais reste problématique. L'effondrement des étages supérieurs semble avoir été un événement unique et définitif, ayant amené la fin de l'utilisation de la cave. Il aurait eu lieu après ou au moment de l'abandon des habitations, puisque c'est dans les déblais qui remplissent la cave que l'on trouve le matériel le plus tardif, soit des tessons de céramique datables du III^e siècle.

Les murs 5 et 7a n'ont pas été fouillés en profondeur, de même que les murs 7 et 12. Ces derniers ne sont pas liés, mais soigneusement juxtaposés et du même appareil. Notons en passant que le mur 7 n'est pas dans la continuité du mur 7a. Par ailleurs, comme pendant la 3^e période d'occupation, un sol de galets (sol 5) lie les murs 5 et 7; on peut supposer que la pièce D existait déjà dans le cours de la 2^e période. La pièce D reste cependant inexplorée.

La pièce E, également en dehors du périmètre de fouille, n'a pas été touchée.

Datation

Les objets récoltés dans les pièces H, J, C et la cave apportent peu de renseignements quant à la datation de la 2^e étape, construction et occupation. Les observations faites ci-avant (p. 65) sur la fin de la 1^{re} étape restent les seuls indices chronologiques pour la construction, soit les travaux d'agrandissement à l'époque flavienne, la construction du sol 2 au tournant du I^{er} et du II^e siècle et la peinture de la fresque au début du II^e siècle. La couche de 30 cm d'épaisseur de remblai entre les sols 3 et 4, respectivement de la 2^e et 3^e période, constituée par des déchets de murs et maçonnerie pris dans du limon (fig. 3, couche 1d), correspond à l'occupation à la fin de la 2^e période. Malheureusement, la céramique récoltée n'a pas offert de terminus pour la construction du sol 4. Elle

datait du II^e siècle, comme d'ailleurs le mur 1, dont la technique de construction est typique du II^e siècle. Nous devons dès lors nous contenter, pour la fin de la 2^e étape, d'une date très approximative probablement assez avancée dans le II^e siècle.

En résumé, la 2^e phase de construction a consisté à étendre l'habitation en pierres tout autour du noyau constitué par la cave, cela à l'époque flavienne. En refaisant le mur 1a et en lui donnant des fondations beaucoup plus solides, on l'a rendu apte à supporter des planchers et des étages au sud-ouest et au nord-est. Ainsi quatre nouvelles pièces au nord-est, soit G, H, J et K, s'ajoutent à la pièce A au nord-ouest, et à des pièces au sud-ouest. L'espace délimité par les murs 3 et 5, d'une part, et celui qui s'étend au sud-ouest du mur 5, d'autre part, n'ont livré aucune trace de sol ni de couches d'occupation hormis la «couche bois». Le niveau de circulation des pièces du sud de la cave était à la même hauteur que le premier étage de la cave, comme le montrent les épais remblais de sable de la pièce C (fig. 4, couche 3).

Par contre, les sols et niveaux de circulation des pièces H, J, K ne sont pas à la même hauteur que ceux des pièces au sud-ouest de la cave. Peut-être sommes-nous là chez un autre propriétaire, ou, plus vraisemblablement, vu la fonction du mur 1 B, chez un autre locataire ?

Cet état des habitations s'est maintenu donc jusque dans le II^e siècle, quand de nouvelles transformations furent faites.

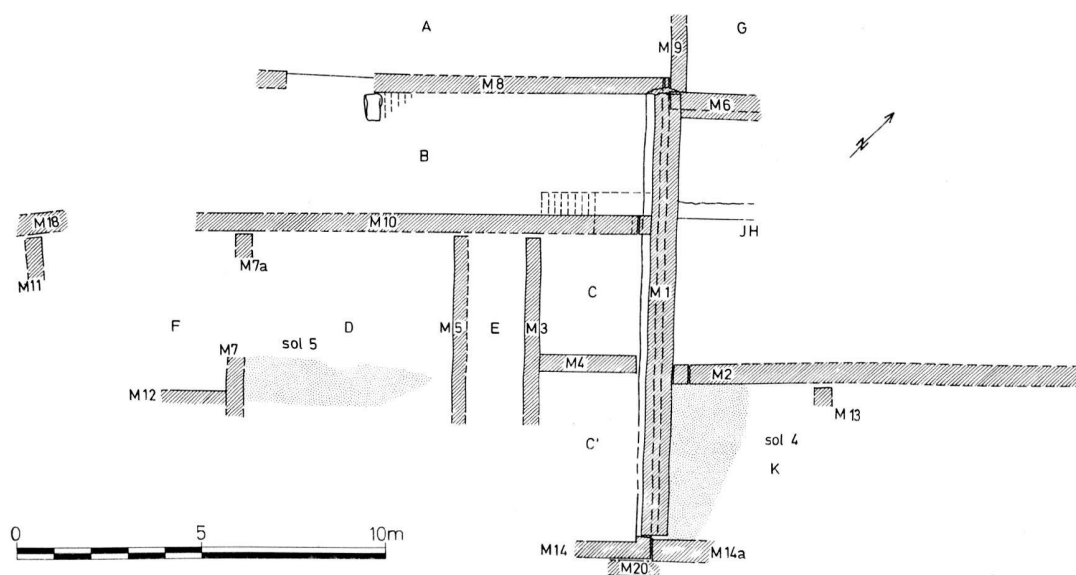


Fig. 25

2.2.3. Troisième étape: réfections aux II^e et III^e siècles (fig. 25)

Deux types de murs sont attribuables à cette étape: d'une part, celui du mur 1, contemporain de l'obstruction de la fenêtre du mur 14, d'autre part, celui des murs 4 et 6, plus tardifs et implantés peu profondément sous la surface.

Le *mur 1* a été construit au même emplacement que les murs 1a et 1b, mais l'axe est déplacé de 27 cm au nord-est. Il reprend les fondations non détruites du mur 1b, en les rehaussant de 60 cm, avec également un léger décalage vers le nord-est. Cela nous donne, pour un mur de 70 cm de large, des fondations de 1.50 m de haut sur 1.35 m de large, soit le plus gros ouvrage du secteur fouillé (fig. 26 et 27).

Type d'architecture: Le matériau utilisé pour l'élévation est la pierre calcaire jaune du Jura taillée en grands moellons rectangulaires (moyenne: 20×30 cm) et plats (env. 10 cm de haut) pour les parements; l'âme du mur n'est qu'un remplissage de petits moellons calcaires et de boulets de rivière. Le mortier est posé en couches fines. Les fondations du mur 1 reprennent sur plus de la moitié de leur hauteur celles du mur 1b, situation particulière qui empêche de les considérer comme typiques de l'architecture du II^e siècle. Notons cependant que les assises supérieures, faites de boulets de grosseur moyenne, ne sont pas liées par du mortier, contrairement à certaines assises du mur 1b.



Fig. 26



Fig. 27

La fenêtre du mur 14 a été bouchée également à l'aide de grands moellons de pierre calcaire qui débordent la façade du mur (fig. 6).

Les raisons de la réfection du mur 1b en un mur 1 sont difficiles à discerner. Elles peuvent être en relation avec la réorganisation de l'espace au nord-est, comme nous allons le voir.

Les murs 4 et 6 sont d'un tout autre modèle et plus tardifs.

Type d'architecture : Le matériau principal est le boulet petit à moyen, joint à quelques pierres calcaires. Les assises sont irrégulières et les pierres parfois posées sur la tranche. Elles sont liées par du mortier posé en paquets. Les fondations sont peu profondes (40 cm pour le mur 4), à peine plus larges que le mur et sont faites de boulets, moyens à très gros, jetés dans le fossé de fondation.

Le mur 4 divise l'espace entre les murs 1 à 3. Alors qu'il touche ce dernier, un espace d'environ 30 cm est resté libre entre lui et le mur 1 (fig. 28).

Le mur 6 est construit au-dessus du mur 6a. Une couche irrégulière de limon (1 à 10 cm) entre le haut du mur 6a et les fondations du mur 6 montre qu'il y a eu un intervalle de temps entre destruction et reconstruction (fig. 29).

Au nord-est du mur 1, l'espace compris entre les murs 2 et 9 subit une complète réorganisation :

D'une part, la partie supérieure du mur 6a est arrachée avant la construction du mur 1. D'autre part, le mur 16, dont il ne subsiste qu'une partie des fondations mais qui était debout lors de la construction du sol 2, est coupé par le mur 1 et lui est donc antérieur. Ainsi, la destruction des murs 6a et 16 est probablement à mettre en relation avec la reconstruction du mur 1b ; la 3^e étape de construction a donc consisté à supprimer 2 murs, les murs 6a et 16, pour créer un espace libre limité par les murs 1 et 2. Aucun niveau de circulation correspondant à cet espace n'est clairement visible sur le profil 3 ; cependant, il doit se situer au-dessus de 440.55 m d'altitude, sommet du niveau de construction du mur 1 (fig. 3, couche 12). Plus tard, on refait le mur 6a, soit l'actuel mur 6.

Au sud-ouest du mur 1, les fouilles telles qu'elles ont pu être faites ne permettent pas de comprendre quels changements ont eu lieu au cours du II^e siècle. La cave semble avoir été utilisée jusqu'au III^e siècle.

Deux sols appartiennent certainement à la dernière période d'occupation : les sols 4 et 5 à l'altitude respectivement de 441.64 m et de 441.85 m.

Le sol 4 (fig. 30), dans la pièce K, s'appuie contre les murs 1 et 14a. Nous avons là le niveau de circulation le plus récent qui soit conservé.

Le sol 5, dans la pièce D, n'est en connexion avec aucun mur. Sa présence ici permet pourtant de lier les murs 5 et 7 comme les murs d'une même pièce. Ces deux sols sont faits d'une couche de mortier à gravillons de 2 à 3 cm posée sur un lit de petits galets. Ils sont manifestement contemporains et les seuls témoins de l'occupation correspondant au plan final du secteur. Malheureusement, étant en dehors du périmètre de fouille profonde, on ne connaît pas la séquence stratigraphique qui les supporte (excepté un aperçu dans la pièce K) et on n'a notamment récolté aucun matériel susceptible de nous donner un élément de datation, hormis la contemporanéité du sol 4 et du mur 1 (3^e phase en pierres).

Datation

Le matériel récolté dans les couches superficielles appartient à des zones remaniées et n'est pas manifestement en relation avec les derniers murs en date. De plus, les complexes délimités couvrent souvent plusieurs couches, et les tranches des fossés de construction des murs n'ont pas été mises à part. En conséquence, ils sont inutilisables pour la datation de la 3^e étape. Par contre, la proportion très élevée de céramique du II^e siècle, par rapport à celle du III^e siècle, nous renseigne sommairement sur le déclin de l'occupation de cette partie de l'insula 9.

En résumé, la 3^e et dernière période d'occupation de cette partie de l'insula 9 a vu se dérouler les événements suivants : nouvel aménagement des pièces adjacentes à la cave par la destruction des murs 6a, 16 et 1b, puis la construction du mur 1, des sols 4 et 5 et des murs 6 et 4 ; la fenêtre du mur 14 est bouchée, tandis que l'on procède au nivellement des plans de circulation (sols 4 et 5) à une altitude unique plus élevée. Cela peut-il correspondre à un nouveau changement dans l'état de propriété du bâtiment ? Nous ne saurions l'affirmer. La fin de l'occupation voit l'effondrement de la cave et l'abandon du site pour le reste de la période romaine. Cette séquence chronologique ne s'appuie malheureusement sur aucune datation précise et peut s'être déroulée du II^e siècle au début du III^e siècle.



Fig. 28



Fig. 29



Fig. 30

Sauf dans la cave, qui contient encore les débris des étages supérieurs effondrés, le site ne montre aucune trace de la dernière destruction. Toutes les pierres de mur ont été récupérées, et les murs rasés.

L'ensemble de la zone fouillée montre, au-dessus des couches constituées à l'époque romaine et au-dessus des démolitions anciennes, deux couches bien distinctes de terre végétale. La couche inférieure (fig. 3 et 4, couche 2) contient en moyenne davantage de gros débris de démolition, tels que pierres cal-

caires, tuiles et briques. Elle bute contre le sommet conservé des murs et s'est formée à l'époque où les habitants d'Avenches procédaient à la récupération des pierres romaines pour leur propre construction, soit déjà au Moyen Âge. La couche superficielle (fig. 3 et 4, couche 1), contenant des déchets plus fins, est l'humus de formation récente. L'humus superficiel a été constamment remanié, mais montre encore par endroits des lits de galets qui peuvent être soit des drains, soit des décharges peut-être médiévales.

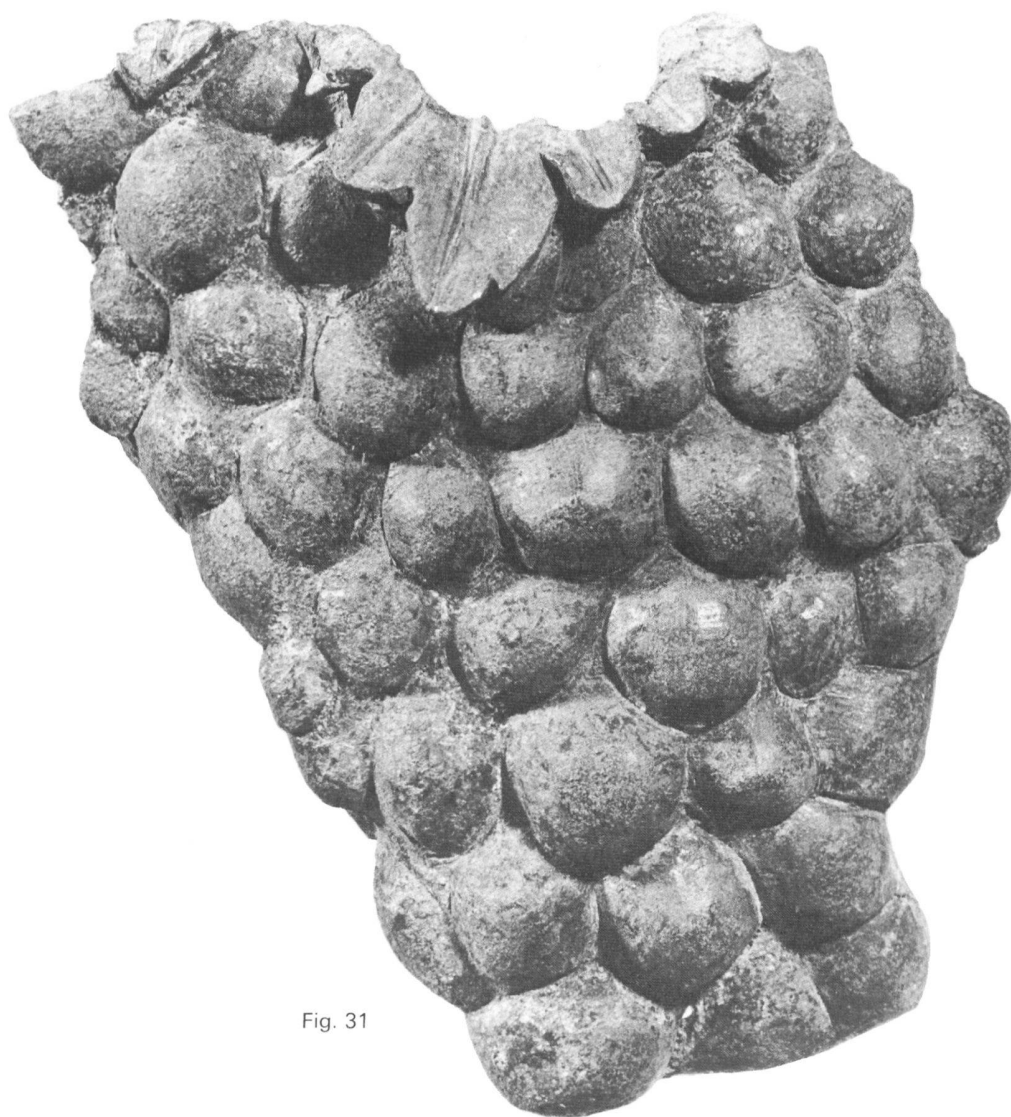


Fig. 31

3. Description du matériel

Céramique

- Anse d'amphore Dressel 20, estampille Q.A. GEMELL' sur le dos de l'anse, Callender n° 1417b.
Provenance: profil 2, couche 3.
Datation: env. 100 apr. J.-C.
- Fond d'assiette Haltern 2, estampillé ALBN, Corpus Vasorum Arretinorum n° 36.
Provenance: profil 2, couche 5.
Datation: Tibère-Vespasien.

Verre

- Bord d'assiette millefiori, type Berger, Vindonissa, pl. 3, 30; 17, 1 (30), fond vert émeraude et points jaunes.
Provenance: profil 2, couche 5.
Datation: I^{er} siècle apr. J.-C.

Bronze

- Grappe de raisin et deux feuilles en forme d'applique (fig. 31).
Dimensions: 11×16 cm, épaisseur moyenne de la feuille: 5 mm.
Poids: 770 g.
Technique: bronze coulé et retouché.
Provenance: démolition des étages supérieurs de la cave, profil 1, couche 7.

Monnaies

1. Octavien, demi-as, type Crawford RRC 535-1, frappé en Italie en 38 av. J.-C. (?). 9,297 g.
Provenance: profil 2, couche 5.
2. Commode, dupondius, type RIC 314, frappé à Rome en 181 apr. J.-C. 11,582 g.
Provenance: sondage.
3. Nemausus, demi-as 2^e série, voir de la Tour, pl. 7.2806, frappé entre 10 av. et 10 apr. J.-C. 5,861 g.
Provenance: profil 1, couche 7.

Marbre

- Autel votif en marbre blanc.
Dimensions: section moyenne de 6,2×6,5 cm, hauteur 12,7 cm.
Provenance: démolition des étages supérieurs de la cave, profil 1, couche 7 (fig. 32).



Fig. 32

4. Conclusion

Parmi les résultats à retenir de cette fouille d'urgence, nous soulignons en premier lieu la détection d'habitations en bois comme premiers établissements à cet endroit. Nous avons pu affirmer, bien qu'aucun mur n'ait été conservé, que le plan des constructions suivait des paliers artificiels, repris ensuite par l'architecture en pierres. L'orientation des paliers et des murs correspond à celle des *insulae*, ce qui est un indice pour suggérer que l'organisation en *insulae* a été pensée dès les premiers établissements en bois, à l'époque précoloniale. D'ailleurs, les nombreux vestiges de murs en pisé à colombages trouvés en 1979 dans l'*insula* 15 voisine, non encore publiés, confirment cette hypothèse. Ils sont datés de la première moitié du I^{er} siècle après J.-C.

D'autres résultats de la fouille concernent l'évolution de l'architecture en pierres, soit: premières constructions sous Néron, réfections

importantes sous les Flaviens, nouvelle réfection dans le courant du II^e siècle, abandon au III^e siècle. Cela s'aligne parfaitement sur ce que nous savons déjà d'Avenches.

L'architecture elle-même présente quelques éléments originaux et nouveaux pour Avenches. Premièrement, notons la présence de la cave, qui n'est que la seconde pièce de ce genre connue à Avenches. Il est regrettable qu'elle n'ait livré aucun matériel en place et surtout que nous n'ayons pu entièrement la vider.

La première cave se trouvait dans l'insula 10. Ses dimensions très restreintes (3.50×3.60 m), sa conception très différente (escalier, soupis, sol en terre battue) ne permettent pourtant pas de l'apparenter à la cave ici décrite. Seule sa hauteur (1.70 m) correspond, mais nous ne saurions tirer de conclusions de cet élément isolé.

Nous soulignons également comme fait d'architecture nouveau les sols 2 et 3, dont la facture spéciale (épaisse couche de mortier à la

chaux posée sur une double épaisseur de briques posées sur la tranche et calées par du mortier maigre) n'a pas de parallèle.

La fresque de la pièce A mérite aussi une attention particulière, vu sa grande qualité picturale et son bon état de conservation.

Nous sommes ici dans un quartier d'habitation ordinaire. La fouille a découvert un fragment hasardeux, en bordure d'insula, à cheval probablement sur deux propriétés. Aucune pièce n'a été fouillée intégralement et n'a livré des éléments pour la connaissance de son affectation ou même de son histoire précise.

Nous attendons donc des fouilles futures le complément à ce fragment de plan de maison, de même qu'une connaissance plus approfondie de l'habitat en bois. En particulier, une fouille sous la route entre les insulae 9 et 15 permettrait de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse selon laquelle c'est sous Tibère déjà qu'un plan de construction de la ville d'Aventicum, en insulae, a été conçu et réalisé.